



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_009-DE



### Conseil Communautaire du 2 février 2026

## Objet : Désaffectation de biens

### Numéro de délibération : CC2026\_009

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Francis BOIZUMAUT, Fabien BRODU, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jérôme HILLAIRET, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Thierry EPLENIER, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Simone ROY, Didier MARTIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Jacky RAUD  
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Liliane BEGUE  
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Patrick XICLUNA  
Sylvain MARCHAL donne pouvoir à Monique CHEMINADE  
Maurice PINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON  
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

#### **Absents :**

Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Alain BILLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE, Jean-Paul AUGUSTIN, Jacques ROUX, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Joël WICIAK, Christian GRATEREAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Mathilde MAINGUENAUD, Anne

DELAUNAY, HénocH CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis G  
Pierre TEXIER, Francine MINEAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD  
Claude MARTEAU

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 88

Votants : 95

Pouvoirs : 7

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Désaffectation de biens

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_009-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°CC2025\_105 du conseil communautaire en date du 6 octobre 2025 constatant que les biens suivants, mis à disposition par les communes sont inutilisés et ne sont plus nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes : école de Fontenet, école de La Vergne, école de Bignay, école d'Antezant, bâtiment de Contré, Saint-Jean-d'Angély : voiries d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade

Vu la délibération n°CC2025\_138 du conseil communautaire en date du 8 décembre 2025 entérinant la désaffectation des écoles de Fontenet, La Vergne, Bignay, Antezant, et du bâtiment de Contré,

Vu la délibération n°CC2025\_139 du conseil communautaire en date du 8 décembre 2025 modifiant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Jean-d'Angély du 11 décembre 2025, de désaffectation des voiries suivantes : d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade

Considérant que la communauté de communes doit prendre une délibération concordante afin d'entériner ces nouvelles désaffectations afin de pouvoir mettre à jour son document d'intérêt communautaire, annexe des statuts et de procéder à la remise des biens,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la désaffectation des voiries suivantes à Saint-Jean-d'Angély : d'accès à Fontorbe → chemin communal n°402, chemin des grands Béguignes à l'entrée de la déchetterie, rue de la Déchetterie → de la déchetterie au rond-point de la rocade
- d'approuver, en conséquence, la remise de ces voiries à la commune de Saint-Jean-d'Angély, dès retour de la présente du contrôle de légalité et de la signature par le président de la nouvelle mouture de l'intérêt communautaire, annexe aux statuts de Vals de Saintonge Communauté,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_009-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,